

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN

À la session extraordinaire du Conseil Municipal tenue 16 mars 2020 à 17h00, à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Bernard Carey, Denis St-François, François Cusson, Éric Bissonnette Mesdames les conseillères Patricia McCollough, Margaret Lefebvre-Macey sont également présentes par téléphonie siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Guy Gravel, formant quorum selon des dispositions du Code municipal.

M. Pierre Bell, Directeur général, est aussi présent et note les minutes.

Aucun citoyen assiste à la séance

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**

RÉSOLUTION 041-03-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

ET RÉSOLU QUE la session soit ouverte à 17h02 par le président du Conseil.

ADOPTÉ

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 042-03-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller François Cusson, appuyé par Monsieur le conseiller Éric Bissonnette

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté ;

ADOPTÉ

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour.

3.

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION

4. Dépôt de la liste de propriété pour la vente pour taxes non payées.

5. Mandater la MRC Brome-Missisquoi pour procéder à la vente pour taxes des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales

VARIA

6. Période de questions.

6. Levée de la séance.

* * * * *

ADMINISTRATION

3. **DÉPOT DE LA LISTE DE PROPRIÉTÉ EN DÉFAUT DE PAIEMENT POUR LA VENTE POUR TAXES**

4. **MANDATER LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR PROCÉDER À LA VENTE POUR TAXES DES IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

RÉSOLUTION 043-03-2020

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 16 mars 2020, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité d'Abercorn pour lesquels les taxes municipales dues des années 2019 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, appuyé par Monsieur le conseiller Bernard Carey

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2019 et antérieures. Par contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de Mme Gail Coté, directrice générale adjointe de la Municipalité peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante;

QUE le conseil autorise M. Pierre Bell, directeur général, ou en son absence, la directrice générale adjointe Mme Gail Coté à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

QUE le cas échéant, le montant la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉ

VARIA

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 044-03-2020

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Bernard Carey, appuyé par Madame la conseillère Patricia McCollough

ET RÉSOLU QUE la séance soit

ADOPTÉ

+Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions mentionnées ci-dessus.

RATIFICATION

Pierre Bell
Directeur général

Guy Gravel
Maire